



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CRAVANT LES COTEAUX**

Séance du 2 février 2026

Délibération n°2026-002

Date de la convocation :
26/01/2026

Membres	14
Présents	13
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

L'an deux mil vingt-six, le deux février

Les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance à 19h00 à la mairie de Cravant-les-Coteaux, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire.

Etaient présents : MM Christophe BAUDRY – Michel BRIAND- Alain RAGUENEAU- Philippe PION- Pascal VILLEMAINE- - Guy FOUSSARD- Dominique ORION- Matthieu POUROL- Dominique BOUCHER- Bruno BASILE – Mmes Emilie LASSIER- Mélanie GILLOIRE et Sandrine GASNIER

Etait absent excusé ayant donné pouvoir : Pierre ALLIET à Christophe BAUDRY

Etait absent : /

Est désigné secrétaire de séance : Mr Pascal VILLEMAINE

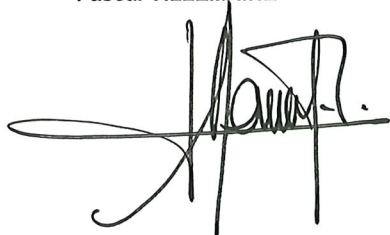
DEVIS F PEURICHARD

Mr le Maire présente le devis établi par Mr PEURICHARD, pour le broyage des pares-feux et le fauchage des bandes de protection qui s'élève à 4 592.00 € HT, soit 5 510.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis et décide de confier ces travaux à l'entreprise PEURICHARD.

Rendu exécutoire par :
dépôt en Préfecture de TOURS le : 12/02/2026
Notification ou publication le 12/02/2026

Le secrétaire de séance
Pascal VILLEMAINE



Pour extrait conforme
Fait en mairie de CRAVANT LES COTEAUX, le 12/02/2026
Le Maire
Christophe BAUDRY

